



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 9 de l'ordre du jour

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

21/30

Élaboration de normes internationales complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision 3/103 du 8 décembre 2006 relative à l'établissement de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à la création du Comité spécial à cette fin,

Saluant les progrès accomplis et prenant note des vues exprimées pendant la quatrième session du Comité spécial,

Rappelant la nécessité d'offrir une protection suffisante aux victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée aux niveaux national, régional et international, ainsi que des recours appropriés, tout en combattant toutes les formes d'impunité à cet égard,

Soulignant qu'il est impératif que le Comité spécial établisse des normes internationales complémentaires à la Convention, conformément au paragraphe 199 du Programme d'action de Durban:

1. *Décide* que le Comité spécial tiendra sa cinquième session du 8 au 19 avril 2013;
2. *Prend note* du rapport du Comité spécial sur sa quatrième session¹;

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa vingt et unième session (A/HRC/21/2), chap. I.

¹ A/HRC/21/59.

3. *Invite* le Président-Rapporteur du Comité spécial à tenir, dans la limite des ressources disponibles, des consultations officieuses avec les coordonnateurs régionaux et politiques entre les quatrième et cinquième sessions du Comité spécial, en vue de préparer la cinquième session et de recueillir pour examen des propositions concrètes sur les questions de la xénophobie, de la création, la désignation ou le maintien de mécanismes nationaux habilités à protéger contre toutes les formes et manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et à les prévenir, et des lacunes de procédure s'agissant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, conformément à son mandat;

4. *Prie* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de diffuser un questionnaire, dans la limite des ressources disponibles, en vue de réunir des renseignements sur les trois questions que le Comité spécial a examinées à sa quatrième session et dans ses rapports (xénophobie, mécanismes nationaux et lacunes de procédure), notamment les cadres et pratiques juridiques et judiciaires et les mesures de fond et de procédure, conformément à son mandat, ainsi que d'éventuelles recommandations;

5. *Invite* le Haut-Commissariat à publier les réponses au questionnaire sur son site Web et, en consultation avec le Président-Rapporteur, à établir un résumé des réponses reçues entre les sessions pour examen par le Comité spécial à sa cinquième session;

6. *Recommande* au Comité spécial d'examiner, à sa cinquième session, les nouvelles questions traitées dans son rapport sur sa troisième session², ou toute autre question soumise entre les sessions;

7. *Décide* de rester saisi de cette question prioritaire.

*39^e séance
28 septembre 2012*

[Adoptée sans vote]

² A/HRC/18/36.